

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er avril 2021

**Rapporteur :
Madame Margaux PHILIPPE**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude tous réseaux - 70 vieille route de Rosporden

Afin de permettre le raccordement du projet de construction de deux immeubles de 29 logements collectifs aux réseaux, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'Aiguillon Construction, une servitude de passage tous réseaux et tous véhicules sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder au raccordement du projet de construction de 29 logements répartis en deux immeubles, la ville de Quimper autorise au profit d'Aiguillon Construction, propriétaire de la parcelle cadastrée AY numéro 73, le passage de tous réseaux et tous véhicules sur la parcelle communale cadastrée AY sous le numéro 26, située 70 vieille Route de Rosporden, en surplomb.

Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales privés projetés devront respecter les prescriptions édictées par la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale tant au niveau de la conception que de la réalisation. Pour cela, Aiguillon Construction devra communiquer le plan projet définitif des réseaux un mois au moins avant le début des travaux et associer un représentant du service aux réunions de chantier. La chaussée devra être remise à l'état identique et devra être reprise en pleine largeur.

Cette servitude est établie à titre gratuit.

Les travaux de raccordement et les frais d'établissement de cette servitude seront à la charge d'Aiguillon Construction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.